

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2096

Attribution d'une subvention de fonctionnement de 60 000 euros au Comité des Fêtes et d'Animation de la Ville de Lyon et signature d'une convention d'application.

Direction des Evènements et Animation

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 6 JUIN 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 8 JUIN 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 MAI 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 10 JUIN 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 15 JUIN 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme NACHURY (pouvoir à M. HAVARD), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), M. COULON (pouvoir à M. TOURAINE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/2096 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE 60 000 EUROS AU COMITE DES FETES ET D'ANIMATION DE LA VILLE DE LYON ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'APPLICATION. (DIRECTION DES EVÈNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 mai 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Association « Comité des Fêtes et d'Animation de la Ville de Lyon et du Département du Rhône » dont le siège est situé à Lyon 2^e, a notamment pour objet de centraliser toutes les activités propres à concourir directement à la prospérité de la Ville de Lyon de son commerce, de son industrie, notamment en organisant lui-même des manifestations, en coopérant avec d'autres associations.

L'Association propose chaque année des festivités qui ont vocation à animer Lyon.

Le Comité des Fêtes a organisé la Fête Renaissance, le 23 avril 2016, tradition festive destinée à communiquer sur l'histoire de Lyon et des Lyonnais sur les thèmes de l'identité, de l'indépendance, de la liberté, des savoirs faire, de la solidarité dans le respect des différences. Pour cette grande fête populaire à caractère historique, les visiteurs, les touristes passionnés ou amateurs d'histoire ont été invités à découvrir le patrimoine du Vieux Lyon entre Saint Paul et Saint Georges, accompagnés par les habitants, les associations, les commerçants à travers des jeux, des danses, des saynètes et des farces animés par les Pennons lyonnais et des artistes de compagnies professionnelles.

Les rues, places et autres espaces de Lyon, habituellement peu visités de par leur éloignement de la rue Saint Jean, ont été ainsi animés et mis en valeur. L'objectif de ces animations est de promouvoir les métiers d'art et métiers anciens de Lyon et du lyonnais, dont certains restent actifs aujourd'hui : calligraphes, tonneliers, ébénistes, dentellières, tapissiers, costumières, écrivains publics, ou bien luthiers, fontainiers, tailleurs de pierre et joailliers.

Le 26 mai sur la place des Terreaux, le Comité des Fêtes perpétue la tradition historique des Pennons de Lyon en célébrant la Charte Sapaudine, qui a permis de donner le droit aux Lyonnais de conserver leurs archives. En présence des Confréries du Rhône et de la Métropole.

La Fête des Bannières, le 10 septembre réunira dans un vaste défilé en centre Presqu'île, les citoyens du monde, issus d'associations étrangères et d'Outre-mer, rassemblés à travers les symboles de leur pays : drapeaux et bannières, ainsi que certaines troupes ou fanfares de villes ou régions partenaires étrangères.

La Ville de Lyon souhaite soutenir et encourager les activités du Comité des Fêtes qui sont autant de manifestations destinées aux Lyonnais et

touristes. Ces animations contribuent à la valorisation et au rayonnement de la Ville de Lyon, elles participent également à l'attractivité du territoire et à la politique d'accueil d'événements.

Lors du vote du budget primitif de l'année 2015, le Conseil municipal du 1^{er} juin 2015 (délibération n° 2015/1147) a accordé une enveloppe de 60 000 euros pour le programme d'actions 2015 du Comité des Fêtes et d'Animation de la Ville de Lyon et du Département du Rhône.

Une convention cadre triennale, pour la période 2014-2016 conclue entre la Ville et l'Association le 6 février 2014 fixe les modalités de versement de la subvention ainsi que les obligations respectives des deux parties.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. Une subvention de fonctionnement de 60 000 euros est allouée au Comité des Fêtes et d'Animation de la Ville de Lyon et du Département du Rhône, sis 39 rue Thomassin Lyon 2^e.

2. La convention d'application susvisée, établie entre la Ville de Lyon et le Comité des Fêtes et d'Animation de la Ville de Lyon et du Département du Rhône est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4. La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits de l'exercice 2016 de la Direction des Evénements, opération AUTEVEN, programme GRANDSEVEN, ligne de crédit 61751, nature 6574, fonction 024, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN